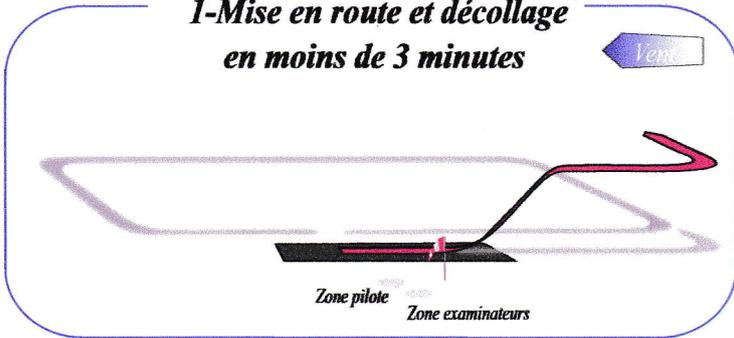


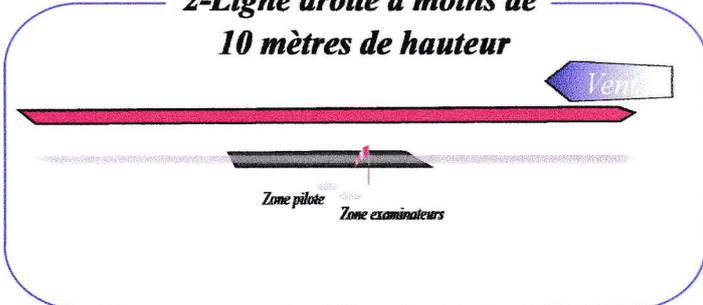
# Brevet A Avion

- L'épreuve peut être réalisée avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat
- Les manœuvres à effectuer peuvent être annoncées au candidat par un aide.
- Les manœuvres doivent simplement être effectuées de façon correcte.
- En cas de problème d'ordre technique, le candidat a droit à une nouvelle tentative.
- Le candidat ne doit pas mettre en cause la sécurité avec son aéromodèle.
- Les manœuvres n'ont pas à être enchainées.

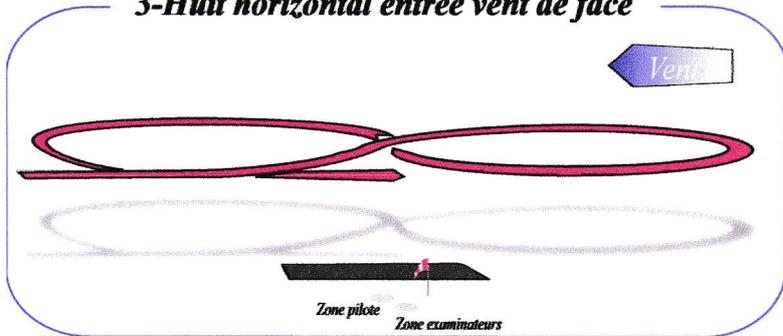
## 1-Mise en route et décollage en moins de 3 minutes



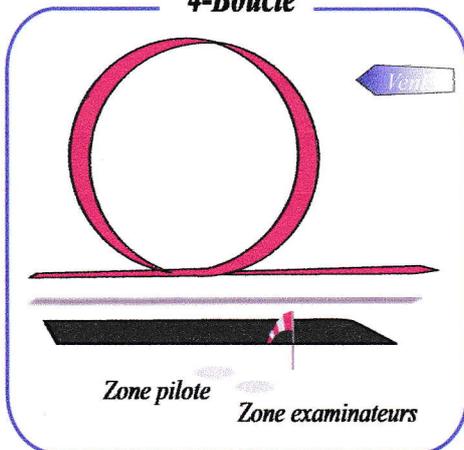
## 2-Ligne droite à moins de 10 mètres de hauteur



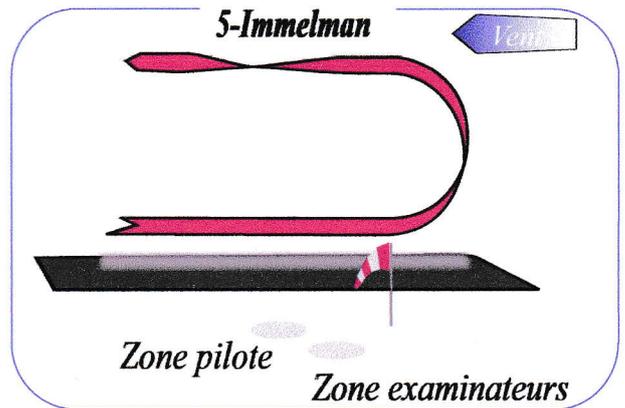
## 3-Huit horizontal entrée vent de face



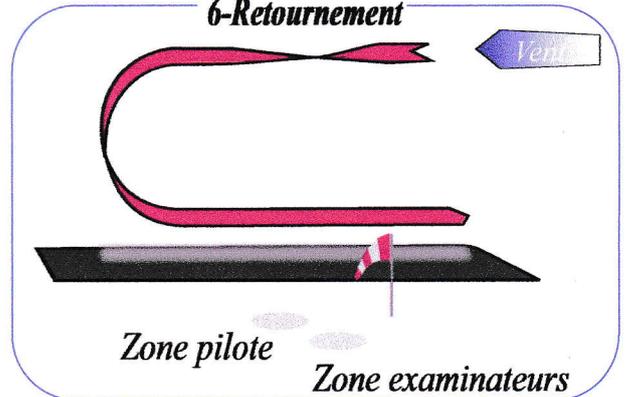
## 4-Boucle



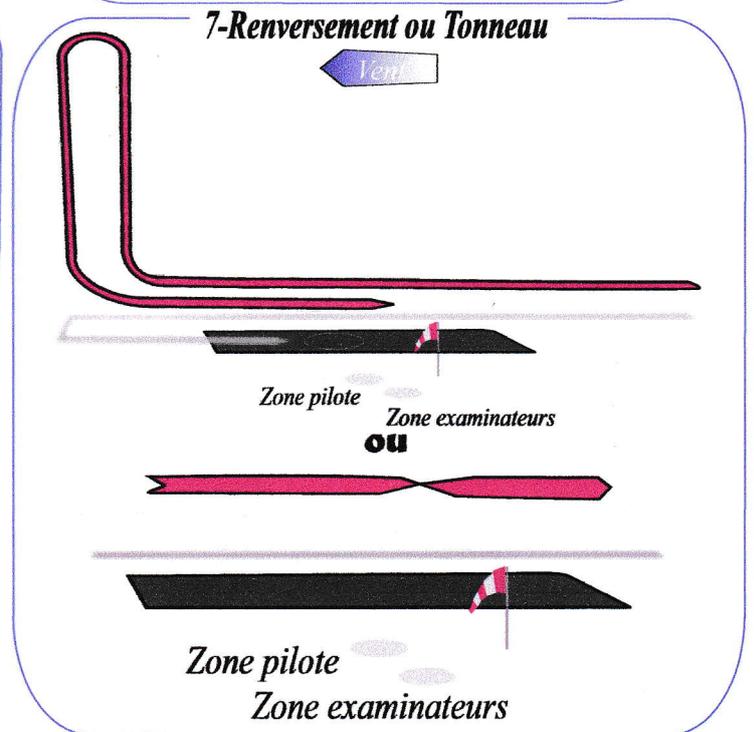
## 5-Immelman



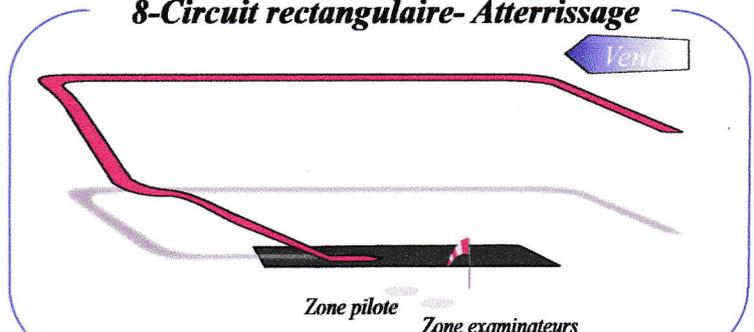
## 6-Retournement



## 7-Renversement ou Tonneau



## 8-Circuit rectangulaire- Atterrissage





Retournement (avec entrée vent dans le dos en vol extérieur seulement)		
Renversement ou Tonneau (tonneau obligatoire en vol extérieur)		
Circuit rectangulaire d'approche		
Atterrissage (avion intact) dans la zone définie		
Respect de la sécurité		

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée. Le candidat a droit à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un essai non-concluant..

### **Date et signature du candidat**

**\*\* Informations obligatoires.** Le Brevet ne sera pas délivré si un élément est manquant.

## **INFORMATIONS**

### **Dispositions relatives aux brevets**

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets. Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

Le brevet VRC A (avion) passé en extérieur est désigné sur les licences : BA-VRC A, passé en intérieur il est désigné : BA-VRC AI

Les épreuves peuvent être réalisées avec un avion n'appartenant pas au candidat.

### **Épreuve à effectuer pour le brevet A de vol radiocommandé catégorie avion (vol extérieur ou d'intérieur)**

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

L'épreuve de vol à réaliser est la suivante :

- Décollage
- En vol d'extérieur : ligne droite face au vent d'au moins 100 m et à moins de 10 m de hauteur.
  - En vol d'intérieur : tour de salle par virage à gauche suivi d'un tour de salle par virage à droite.
  - Huit dans le plan horizontal (figure constituée de deux cercles tangents) avec entrée face au vent en vol d'extérieur (voir définition du huit horizontal de l'aile d'argent). En vol d'intérieur, le huit horizontal sera effectué selon les directives des officiels.
- Boucle.
- Immelman (en vol d'extérieur uniquement).
- Retournement (en vol d'extérieur uniquement).
- Renversement ou Tonneau (tonneau obligatoire en vol d'extérieur).
- Circuit rectangulaire d'approche.

- Atterrissage (avion intact) dans une zone définie par les officiels, par exemple zone de 50 m x 20 m (avec atterrissage face au vent) en vol d'extérieur ou d'un diamètre de 12 mètres en vol d'intérieur.

Respect de la sécurité (pas de survol des zones interdites).

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

### **Conditions particulières liées au brevet A avion**

Pour obtenir le brevet VRC A en extérieur (BA-VRC A), le candidat doit utiliser un avion de plus de 1,5 kilogrammes et muni d'ailerons. Avec le brevet A passé en extérieur (BA-VRC A) ou avec le brevet B (BB-VRC A), il peut prétendre passer la QPDD avion A1 ou A2 ou la QPDD jet J1 ou J2. Si le candidat possède déjà la QPDD A1 ou J1, la condition liée au brevet disparaît pour passer la QPDD A2 ou J2.

### **Contrôle de l'épreuve**

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de LAM validera le compte rendu et enregistrera le diplôme sur la fiche du licencié concerné, ce brevet apparaîtra alors automatiquement sur la licence.